

Commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance ordinaire du 30 mars 2017

PRESENTS : MM. BRAGUIER Antoine, CASSIANI-INGONI Christine, COUTURIER Marie-Christine, FROGER Etienne, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, MAILLET Lydie, METEAU Stéphanie, SOULLET FRANCK

ABSENTS EXCUSES: Mme BONNET Barbara, M.BLET Loïc.

ABSENT MANDANT D'UN POUVOIR : M MARTIN Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GILBERT Vincent.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'assemblée n'a fait aucune remarque sur le compte-rendu de la séance du 14 février 2017, lequel est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF MAIRIE 2016 - VOTE

Examen et approbation du compte administratif 2016

Sous la présidence de M. JUSTICE Michel, conseiller municipal et doyen de la séance, le compte administratif 2016 a été présenté et adopté avec les résultats cumulés suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016
Section de fonctionnement	886 691.40 €	1 175 975.03 €	289 283.63 €
Section d'investissement	461 163.98 €	752 184.18 €	291 020.20 €

COMPTE ADMINISTRATIF SPAC 2016 - VOTE

Examen et approbation du compte administratif 2016

Sous la présidence de M. JUSTICE Michel, conseiller municipal et doyen de la séance, le compte administratif 2016 a été présenté et adopté avec les résultats cumulés suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2016
Section d'exploitation	88 220.13 €	63 813.36 €	- 24 406.77 €
Section d'investissement	18994.05 €	46 997.16 €	28 003.11 €

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016- APPROBATION

Le compte de gestion 2016 de la Commune dressé par le comptable public, receveur municipal, retraçant l'exercice comptable en dépenses et en recettes, du budget de la Commune n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

COMPTE DE GESTION SPAC 2016 - APPROBATION

Le compte de gestion 2016 du Service Assainissement dressé par le comptable public, receveur municipal, retraçant l'exercice comptable en dépenses et en recettes, du budget du Service Assainissement n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

FINANCES COMMUNALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée des données fiscales à partir desquelles le Conseil Municipal est amené à fixer les taux des impôts locaux. Il propose ensuite d'examiner le tableau des bases fiscales fournies par l'administration, du produit attendu pour 2017 et des propositions de majoration des taux des trois taxes communales. Après débat, le conseil décide, à la majorité, d'augmenter les taux communaux de 0,5 % selon le détail suivant :

Nature des taxes	Taux communaux		Taux moyens de référence	
	2016	2017	Départementaux	Nationaux
Taxe d'Habitation	16.23	16.31	27,82	24,38
Taxe Foncière (Bâti)	18.37	18,46	22.17	20,85
Taxe Foncière (Non Bâti)	38.11	38 ,30	42,54	49,31

BUDGET GENERAL COMMUNE 2017 – AFFECTATION DU RESULTA 2016 - VOTE

Examen et vote du budget primitif 2017

Sachant que les documents des propositions budgétaires avaient été examinés lors des commissions des finances du 7 février 2017 et du 23 mars 2017, M.BRAGUIER Antoine propose alors de les reprendre par chapitre. Après débat, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté dont les montants totaux équilibrés en recettes et en dépenses sont répartis comme suit :

Etablissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget général Mairie	1 377 048.94 €	957 356.97 €

SPAC- TRANSFERT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Eaux de Vienne et suite à la délibération du conseil municipal du 13 octobre 2016, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de statuer sur le sort des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe « Assainissement ». Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, constatant que celui-ci présente un excédent de fonctionnement cumulé de 13 358.14 € et un excédent d'investissement de 163 491.44 €, décide, à l'unanimité :

- de reprendre les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe « Assainissement au Budget Principal 2017 de la commune comme suit :

RECETTES
Compte 002 : 13 358.14 €
Compte 001 : 163 491.44 €

- de transférer, au Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer », ces résultats comme suit :

DEPENSES
Compte 678 : 13 358.14 €
Compte 1068 : 163 491.44 €

SYNDICAT ENERGIES VIENNE – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Syndicat ENERGIES VIENNE lui a transmis par mail ses nouveaux statuts lesquels comporteront 3 niveaux, à compter du second semestre 2017, à savoir, un niveau territorial, un comité syndical de 114 membres et un bureau de 19 membres. Il indique que la modification de ces nouveaux statuts est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des communes adhérentes telle que définie par la loi. Et que, par conséquent, le conseil municipal doit délibérer sur ces nouveaux statuts. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ces nouveaux statuts.

EAUX DE VIENNE – SIVEER – ADHESION DE LA COMMUNE D'AVAILLES LIMOUZINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du Syndicat d'eau « Eaux de Vienne – SIVEER » relatif à la demande d'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE -CONVENTION

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme LETURGEZ Laurence, adjointe au Maire.

Dans le cadre de l'extension de la CAPC (Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais), Mme LETURGEZ explique au conseil municipal que les collections des bibliothèques sont devenues propriété communale et leur mise en réseau n'est disponible qu'avec l'accord des communes via une convention. Après avoir entendu Mme LETURGEZ, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention telle qu'elle est présentée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un mail de la CAPC relatif à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. Il explique que cette modification porte uniquement sur la dénomination de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à la majorité avec une abstention, d'approuver la modification des statuts de la CAPC.

PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITE DE CHAUSSURE ET EQUIPEMENT

Dans le cadre de la sécurité et la protection du personnel communal, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 25 février 2016, le conseil municipal avait décidé d'octroyer à certains agents plus particulièrement exposés, une indemnité de chaussure et d'équipement. Cette délibération ayant été modifiée ultérieurement, Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il s'avère nécessaire de régulariser. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer ladite indemnité aux agents exposés à compter du 1^{er} mars 2017.

LAPOSTE – RENOUELEMENT DU BAIL

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que le bail du bureau de la Poste est arrivé à échéance. Il indique que la direction régionale Sud-Ouest Atlantique lui a fait parvenir un projet d'un nouveau bail commercial. Après lecture de ce bail, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer le nouveau bail tel qu'il est présenté.

BUDGET MAIRIE 2017 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport du comptable public, receveur municipal, évoquant le motif d'irrecouvrabilité concernant divers produits des services périscolaires pour un montant total de 57.92 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'allocation en non-valeur des produits indiqués ci-dessus, lesquels seront pris en charge sur le budget général de la Mairie, exercice 2017.

AFFAIRES SCOLAIRES – CHOIX DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LETURGEZ Laurence, adjointe au Maire et vice-présidente de la commission scolaire.

Conformément aux articles D. 521-10 à D. 521-12 du code de l'éducation, elle explique au conseil municipal qu'il appartient à Monsieur l'Inspecteur de l'Académie de Poitiers d'arrêter les nouvelles organisations du temps scolaire pour une durée de 3 années scolaires. Dans la perspective de la rentrée scolaire 2017, il consulte les collectivités afin de connaître leur position sur l'organisation du temps scolaire. Elle expose à l'assemblée que, dans ce cadre, elle a consulté les enseignants et les parents d'élèves. Suite à cette rencontre, il s'est avéré que les parents d'élèves étaient en faveur du maintien des horaires. Après avoir entendu l'exposé de Mme LETURGEZ, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'organisation du temps scolaire actuelle.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente deux demandes de subventions une en faveur du Groupe scolaire du Sacré Cœur et l'autre en faveur de l'Association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes. Après débat, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

- Dans le cadre des prochaines échéances électorales, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une nouvelle fois les tableaux de présence au bureau de vote des élections présidentielles et législatives. Ces tableaux complétés seront envoyés à chaque conseiller.

TOUR DE TABLE

- M. Denis GARNIER en tant que vice-président de la commission des bâtiments, s'inquiète du suivi de la mission de l'ATD (Agence Technique Départementale) relative à la restructuration de l'école élémentaire. Il demande confirmation à Mme Marie-Christine COUTURIER, chargée du suivi de chantier du local associatif, de la date de réception des travaux. Elle lui précise que la pré-réception aura lieu le 4 avril 2017 et la réception le 18 avril 2017. Il suggère que les associations soient prévenues de la date de réception des travaux. Il propose une commission des bâtiments le 13 avril 2017 à 19 h 00.
- M. Franck SOULLET interpelle l'assemblée sur l'absence du médecin à la Maison de Santé. Il propose qu'une étude sur l'aménagement de la voirie avenue J-E Ménard soit réalisée. Il explique au conseil municipal qu'il a rencontré M. GODIN Thierry lequel a revendiqué le fait que sa propriété était privée.
- M. Etienne FROGER rappelle à l'assemblée que les chemins labourés, signalés ultérieurement, n'ont pas été remis en état par leur propriétaire. Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le premier chemin une commande de matériel est en cours et que le Conseil Départemental a accepté d'apporter son aide à la collectivité pour la remise en état. Et en ce qui concerne le second chemin, Monsieur le Maire prend note et fera intervenir l'agent communal.
- Mme MAILLET Lydie, vice-présidente de la commission d'information, indique qu'elle enverra au conseil municipal le compte rendu de la dernière réunion. Dans le cadre de la prochaine publication de l'Info St-Gervais, elle propose de réserver un encart pour les écoles, un pour la bibliothèque-médiathèque et un pour la prochaine fermeture de la classe. Elle signale qu'il faut fournir les articles avant le 10 mai 2017. Le sondage initial sera remplacé par un questionnaire adulte et enfant élargi. L'objectif de ce questionnaire consiste à réaliser une plaquette. Elle propose une commission d'information pour le 8 mai 2017.
- Dans le cadre de l'embellissement du bourg, Mme Christine CASSIANI-INGONI, vice-présidente de la commission embellissement du bourg, présente le compte rendu de la dernière commission. Lors de cette réunion, un programme a été déterminé, à savoir : embellissement des entrées de bourg, aménagement de l'entrée du plan d'eau communal, aménagement devant la résidence « Les Iris » et aménagement du massif à proximité de la Boulangerie DURAND.
- Mme Marie-Christine COUTURIER fait part au conseil municipal d'invitations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour le 4 avril 2017. Elle informe que la fréquentation des centres de loisirs est en augmentation et que la commune d'Ingrandes sur Vienne augmente le loyer des locaux du centre de loisirs. Les premiers cours de musique du projet DEMOS auront lieu le 27 et 28 avril 2017 et le CAP Jeunes demande aux collectivités de leur proposer de réaliser des petits travaux au sein de leur commune.
- M. Michel JUSTICE sollicite la commission de l'information la possibilité de publier des photos de la classe découverte du collège relative à la pêche. Mme MAILLET lui indique que ce sera possible à la condition de les transmettre dans les temps.
- Mme LETURGEZ Laurence, vice-présidente de la commission scolaire fait le point sur l'enquête de satisfaction. 60 réponses venant de l'école élémentaire et 26 réponses venant de l'école maternelle sont parvenues en Mairie. Les parents et enfants sont majoritairement satisfaits. Cette enquête va permettre à la collectivité d'améliorer les services périscolaires. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude à propos des repas du restaurant scolaire est en cours.
- M. GILBERT Vincent annonce que la collectivité a la possibilité de candidater pour la mise en place d'un plan numérique à l'Ecole élémentaire. Après avoir entendu l'exposé de M. GILBERT Vincent, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de candidater en faveur de ce plan numérique.

M. BRAGUIER, Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance et lève la séance à 00 heures 15. Il fixe la prochaine séance, avec l'accord du conseil municipal, au 11 avril 2017 à 20 h 30 à la Mairie sauf imprévu.

Vu le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Le secrétaire de séance,
M. GILBERT Vincent

